

Ces zones humides qui nous veulent du bien

CO 22/4/08

Comme le dirait la chanson de Georges Brassens, les marais ont mauvaise réputation. L'homme cherche à les éliminer. Pourtant, ces zones humides sont très utiles pour la biodiversité. Ce sont aussi des éponges contre les inondations.

Les marais ont leur défenseur. Il s'agit de la Commission locale de l'eau (CLE). Afin de préserver ces zones, la CLE doit d'abord dresser leur inventaire. Ce n'est pas chose facile. Car, ces marais, qu'ils soient de faible ou de grande étendue, peuvent se situer en lisière de forêt, ou sur une colline. Ainsi, les journées de mercredi et jeudi sont destinées à cartographier ces sites, afin de mieux les sauvegarder.

Routes et agriculture

Pourquoi donc tant d'agitation autour de ces zones humides ? La conscience collective en a fait des endroits malsains. « Par tous les moyens, l'homme a cherché à les éliminer », détaille Daniel Beylich, président de la CLE. Le plus grand pourfendeur des marais n'est autre que l'agriculteur. Sur ses terres, ces lieux prolifèrent parfois. Le drainage a assaini ces zones. Ainsi, il peut cultiver plus aisément.

Le tracé de certaines routes passe aussi par d'anciennes zones humides. « L'homme est parti du principe que ces endroits ne servaient à rien. Donc, les voies ont été dessinées sur celles-ci », poursuit Daniel Beylich. Problème de taille : les marais sont, en quelque sorte, l'épurateur du milieu naturel.

Convaincre

Comment ? Simple comme bonjour. Une station d'épuration n'utilise-t-elle pas des roseaux afin d'épurer l'eau et l'assainir ? « L'homme a créé des zones artificielles afin de traiter et de purifier l'eau », signale le président de la CLE. Et aujourd'hui, ces zones sont en train d'être réhabilitées dans la conscience collective.

Les marais jouent aussi un rôle en cas d'inondations. « Ils peuvent servir d'éponge, en laissant ainsi l'eau s'écouler, mais de manière plus lente », justifie Daniel Beylich. Par tous les moyens, la CLE va convaincre les agriculteurs de préserver ces zones. « Aujourd'hui, la réglementation est plus contraignante », explique Jean-Baptiste Roche, chargé du suivi et de l'état des lieux de ces zones humides. « Les exploitants peuvent prétendre à des dégrèvements. Si l'agriculteur est un chasseur, ces marais attirent le gibier. Et



Il n'y aurait que des avantages à conserver les zones humides puis, une prairie humide comporte une plus forte valeur ajoutée fourragère. »

L'eau de demain

On le comprend. Il n'y aurait que des avantages à conserver ces zones humides. Mais c'est l'agriculteur seul qui décide de les maintenir, ou de les supprimer.

Et vu le prix des céréales aujourd'hui, n'auraient-ils pas intérêt, justement, à les éradiquer pour produire encore davantage ? « Les gens doivent prendre conscience qu'il faut protéger la nature », insiste Régine Tiéleguine, technicienne à la CLE. « Sinon, demain, l'eau sera impropre à la consommation. » Et ce serait

là un problème d'intérêt général.

État des lieux des zones humides ce mercredi 23 avril de 10 heures à 11 h 30 à la salle de réunion de La Chapelle-Hullin, et ce jeudi 24 avril de 17 h 30 à 19 heures à la salle derrière la mairie, à Nyoiseau.